

Montréal, le 27 mars 2025

[REDACTED]
Moog Audio
9063-6440 Québec Inc.
3828, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2W 1X6

N/Réf. : [REDACTED]

Objet : Plainte au sujet de publications de nature commerciale diffusées sur un média social

[REDACTED],
Cette lettre a pour objet de vous informer que l'Office québécois de la langue française a reçu des plaintes au sujet de la langue des publications commerciales diffusées sur les comptes Facebook et Instagram de votre entreprise.

La Charte de la langue française prévoit des règles concernant la publicité commerciale. Nous désirons donc vous informer que, selon l'article 52 de la Charte, il est contraire à la loi de rendre disponible au public, sur un média social, une publication commerciale qui n'est pas en français ou une publication commerciale dans une autre langue que le français lorsque sa version française n'est pas accessible dans des conditions au moins équivalentes.

Une inspection a révélé que les publications commerciales diffusées sur les comptes Facebook et Instagram de votre entreprise n'étaient pas rédigées en français. Ces informations peuvent être rédigées en français et dans une ou plusieurs autres langues, pourvu que leur version française soit accessible dans des conditions au moins aussi favorables.

Nous vous demandons de communiquer avec nous d'ici au **28 avril 2025** pour que nous puissions vous expliquer la nature des manquements relevés. Par la même occasion, nous discuterons avec vous des solutions les plus appropriées pour votre entreprise, de sorte que vous puissiez apporter les

correctifs nécessaires dans les meilleurs délais. Soyez assuré que l'Office vous guidera tout au long de vos démarches par son soutien et ses conseils.

Pour de plus amples renseignements concernant l'application de la Charte, nous vous invitons à consulter le guide *Les médias sociaux et la Charte de la langue française*, que vous trouverez sur le site Web de l'Office, au www.oqlf.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Jean Abed Nego Pyram
Conseiller en traitement des plaintes
Direction de la protection de la langue
française
Téléphone : **514 873-6565, poste 8136**
jpyram@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Article 52 de la *Charte de la langue française*

Article de la *Charte de la langue française*

52. Quel qu'en soit le support, les catalogues, les brochures, les dépliants, les annuaires commerciaux, les bons de commande et tout autre document de même nature qui sont disponibles au public doivent être rédigés en français.

Nul ne peut rendre un tel document disponible au public dans une autre langue que le français lorsque sa version française n'est pas accessible dans des conditions au moins aussi favorables.

Direction de la protection de la langue française

[REDACTED]
Moog Audio
9063-6440 QUÉBEC INC.
3828, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2W 1X6